

## Sport et politique *La National Skating Association nous communique:*

Une résolution votée par le Conseil de la National Skating Association of Great Britain (Association Nationale de Patinage de Grande-Bretagne), le 27 juin 1963.

Avant d'attribuer des championnats internationaux (du monde ou d'Europe) à une fédération nationale membre de l'International Skating Union (Union Internationale de Patinage), il était d'usage au sein du Conseil de l'International Skating Union d'exiger de la dite Association Nationale l'assurance que les concurrents de tout pays ayant l'intention de participer obtiendraient toutes facilités pour se rendre dans le pays de la fédération organisatrice.

En 1953, les championnats du monde étaient attribués à la Tchécoslovaquie. Peu avant le début de ces championnats, le Gouvernement tchécoslovaque refusa les visas d'entrée à deux patineurs canadiens, ce qui eut pour conséquence l'annulation de ces championnats par le Conseil de l'International Skating Union qui les transféra en Suisse (Davos).

Le Conseil de l'International Skating Union attribua les championnats du monde en 1963 à l'Italie (Cortina) après avoir reçu l'assurance de son affilié italien que les visas d'entrée seraient accordés aux compétiteurs de tous les pays désirant y prendre part. Peu avant le début de ces championnats, le Conseil de l'International Skating Union fut informé que le Gouvernement italien refusait les visas aux concurrents de l'Allemagne de l'Est. Au lieu d'adopter le principe appliqué avec la Tchécoslovaquie, le Conseil de l'International Skating Union autorisa le déroulement de ces championnats en Italie malgré l'exclusion des concurrents de l'Allemagne de l'Est désireux d'y participer, cé-

dant ainsi à la discrimination au lieu d'annuler ces championnats ou de les transférer dans un autre pays, comme ce fut le cas en 1953.

La raison pour laquelle le Gouvernement italien refusa les visas d'entrée aux patineurs Est-allemands réside dans le fait que l'Italie est l'une des quinze nations de l'OTAN (treize en Europe et deux en Amérique du Nord) qui décidèrent en 1961 d'établir des restrictions à l'égard des nationaux de l'Allemagne de l'Est désireux de prendre part à des épreuves internationales sportives ou autres activités similaires, conséquence de l'érection du mur entre Berlin-Est et Ouest.

L'Association Nationale de Patinage de Grande-Bretagne considère qu'il est regrettable que l'Union Internationale de Patinage cédât à la discrimination en ce qui concerne les championnats de patinage figures et danse en 1963 et exhorte ce Conseil de ne pas se soumettre à la discrimination à l'occasion de tout futur championnat international.

En outre, la National Skating Association de Grande-Bretagne demande instamment à tous les membres (fédérations nationales; *Réd.*) de l'International Skating Union dont le Gouvernement est membre de l'organisation du Traité Atlantique Nord de s'efforcer à persuader leur Gouvernement de supprimer les restrictions prévues à l'égard des Allemands de l'Est, celles-ci ayant eu pour effet de priver les cercles sportifs de l'Ouest d'organiser ces championnats du monde ou d'Europe dans différents sports, y compris le patinage.

(*Réd.*: Que voici une conclusion heureuse!)